



Commune Evolène

Conseil communal

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE DU 17.03.2022

Magic Pass

Maintien du subventionnement pour les jeunes

LE CONSEIL COMMUNAL

décide :

de maintenir le subventionnement des abonnements de saison du Magic-Pass et de l'Espace Dent-Blanche à hauteur de Fr. 200.- pour les jeunes domiciliés sur la commune jusqu'à l'âge de 25 ans révolus pour autant qu'ils soient en formation (apprentis ou étudiants).

EXTRAIT CONFORME AU PROCÈS-VERBAL

COMMUNE D'EVOLENE

VIRGINIE GASPOZ
La Présidente

NARCISSE GASPOZ
Le Secrétaire